

Année d'études : DUT GEA

Épreuve de : Comptabilité approfondie et des sociétés

durée : 1 heure 30

Documents autorisés : liste du plan comptable général.

Matériel autorisé : calculatrice à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission (circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

Téléphone portable interdit.

Première partie : le 18 novembre N, une entreprise reçoit une commande de son client canadien accompagnée d'un acompte de 25 % du montant de la facture (1 CAD = 0,645850 €). Les marchandises et la facture sont expédiées le 5 décembre N : 250 000 CAD HT (1 CAD = 0,631588 €). Au 31 décembre N, date de clôture de l'exercice : 1 CAD = 0,621012 €. Le règlement du solde est reçu le 5 février N+1 (1 CAD = 0,658871 €).

Travail (7 points)

Enregistrez ces opérations au journal de l'entreprise.

Deuxième partie : Monsieur MARTIN et 6 autres actionnaires créent une société anonyme le 15 mars N. Monsieur MARTIN apporte son entreprise individuelle :

Bilan au 15/03/N

ACTIF		PASSIF	
Fonds commercial	125 900	Capital	145 180
Mobilier	35 000	Réserves	12 000
Stock de marchandises	1 500		
Clients	2 580	Fournisseurs	7 800
Total	164 980	Total	164 980

Les 6 autres actionnaires apportent 100 000 € en numéraire. La valeur nominale d'une action est de 10 €. La SA est définitivement constituée le 20 mars. Les apports en numéraire sont libérés de la moitié. Les fonds sont remis au notaire. Ce dernier vire les fonds sur le compte bancaire de la SA et retient 1 590 € le 2 avril N : droits d'enregistrement 150 € et frais d'acte : 1 200 € HT.

Le 2 avril N+2, la SA appelle la dernière partie du capital. La date limite de versement est fixée au 30 avril N+2. Tous les actionnaires ont répondu à l'appel.

Travail (7 points)

1°) Quel est le capital minimum d'une société anonyme ?

2°) Quel est le minimum légal concernant les apports.

3°) Enregistrez ces opérations au journal de la société.

Troisième partie : le 2 mars N, une société reçoit de la région une notification qui précise qu'elle percevra une subvention de 25 % de l'investissement HT. Le 20 avril N, cette société fait l'acquisition d'un matériel d'un montant de 12 500 € HT. La facture est payée dans 30 jours. Ce matériel est mis en service le 10 mai N. La subvention est encaissée le 5 juin N. Le matériel est amorti en linéaire sur une durée d'utilisation de 8 ans. L'entreprise décide d'étaler la subvention.

Travail (6 points)

1°) Faites le tableau complet d'amortissement du matériel et d'étalement de la subvention.

2°) Enregistrez ces opérations au journal de la société pour l'année N.

Éléments de correction

Première partie

Journal

512		-----	18/11/N	-----		
	4191	Banque			40 365,63	
		250 000 X 25 % 0,645850		Clients, av et ac		40 365,63
4191		-----	05/12/N	-----		
4113		Clients, av et ac			40 365,63	
	707	Client canadien		250 000 X 75 % X 0,631588	118 422,75	
				Ventes de marchandises		158 788,38
4761		-----	31/12/N	-----		
	4113	Diminution des créances			1 983,00	
		05/12/N Client =	118 422,75	Client canadien		1 983,00
		31/12/N Client	116 439,75			
		250 000 X 75 % X 0,621012				
686		-----	31/12/N	-----		
	1515	DDP financières			1 983,00	
				Prov pour pertes de change		1 983,00
4113		-----	01/01/N+1	-----		
	4761	Client canadien			1 983,00	
				Diminution des créances		1 983,00
512		-----	05/02/N+1	-----		
	766	Banque			123 538,31	
	4113			250 000 X 75 % X 0,658871		5 115,56
				Gain de change		118 422,75
				Client canadien		
1515		-----	31/12/N+1	-----		
	786	Prov pour pertes de change			1 983,00	
				RDP financières		1 983,00

Deuxième partie

1°) Capital minimum

Le capital minimum pour une SA est de 37 000 €.

2°) Minimum légal

Le capital social doit être intégralement souscrit à la création. Les apports en nature doivent être immédiatement et intégralement libérés. Les apports en numéraire doivent être libérés pour moitié au moins à la constitution. Le solde doit être versé dans les 5 ans qui suivent l'immatriculation au RCS. Les apports en industrie sont interdits.

3°) Journal

45621	1012	A, CSANV	15/03/N	CSANV	207 180,00	207 180,00
109	1011	A, CSANV	15/03/N	CSNA	50 000,00	50 000,00
207	401	Fonds commercial	20/03/N	Fournisseurs	125 900,00	7 800,00
2184		Mobilier			35 000,00	207 180,00
37		Stock de marchandises			1 500,00	
411		Clients			2 580,00	
467		Notaire			50 000,00	
1012	1013	CSANV	20/03/N	CSAV	207 180,00	207 180,00
6354	467	Droit d'E et de T	02/04/N	Notaire	150,00	50 000,00
6227		Frais d'acte			1 200,00	
44566		TVA déd / ABS			240,00	
512		Banque			48 410,00	
45621	109	A, CSANV	02/04/N+2	A, CSANV	50 000,00	50 000,00
1011	1012	CSNA	02/04/N+2	CSANV	50 000,00	50 000,00
512	45621	Banque	30/04/N+2	A, CSANV	50 000,00	50 000,00
1012	1013	CSANV	30/04/N+2	CSAV	50 000,00	50 000,00
1013	101	CSAV	30/04/N+2	Capital	257 180,00	257 180,00

Troisième partie

1°) Tableau d'amortissement et d'étalement

	Base At	At	VNC	Sub
N	12 500,00	998,26	11 501,74	249,57
N+1	12 500,00	1 562,50	9 939,24	390,63
N+2	12 500,00	1 562,50	8 376,74	390,63
N+3	12 500,00	1 562,50	6 814,24	390,63
N+4	12 500,00	1 562,50	5 251,74	390,63
N+5	12 500,00	1 562,50	3 689,24	390,63
N+6	12 500,00	1 562,50	2 126,74	390,63
N+7	12 500,00	1 562,50	564,24	390,63
N+8	12 500,00	564,24	0,00	141,06
		12 500,00		3 125,00
N	230	j		

2°) Journal

4411	1312	----- Sub à recevoir	02/03/N	----- Sub d'investissement	3 125,00	3 125,00
2154 44562	404	----- Mat ind TVA déd / Immos	20/04/N	----- Frs d'immos	12 500,00 2 500,00	15 000,00
404	512	----- Frs d'immos	20/05/N	----- Banque	15 000,00	15 000,00
512	4411	----- Banque	05/06/N	----- Sub à recevoir	3 125,00	3 125,00
681	28154	----- DADP exploitation	31/12/N	----- Amt du Mat Ind	998,26	998,26
13912	777	----- Sub d'investissement	31/12/N	----- QP des subventions	249,57	249,57